



Le Cateau

infos

CONSEIL MUNICIPAL

Présents : André BIHANGOU - Charles BLANGIS - Jean-Paul BURLION - Françoise CAMPIN - Cyril CHAPEL - Serge CHRÉTIEN - Sylvie CLERC - Laurent COULON - Sylvie DECRESSONNIÈRE - Olivier DESCAMPS - Annie DORLOT - Guy DRUENNE - Nadine DRUESNE - Brigitte GRENIER - Carole HIBOUX - Jacques JANTI - Jean-Claude LEGRAND - Michaëlle LEGRAND - Marie-Thérèse LEMOINE - Joëlle MANESSE - Bruno MANNEL - Joseph MODARELLI - Brigitte REZGUI - Michel RICHARD - Serge SIMÉON - Thierry THÉBERT
Excusés (avec procurations) : Aline MONVOISIN - Isabelle PIERARD - Angélique PLAQUIN

Débat d'Orientation Budgétaire - séance du 18 février 2015

Le débat d'orientation budgétaire permet au conseil municipal de faire le bilan financier de l'année écoulée, de discuter des orientations budgétaires à venir et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune. Il prend en compte les capacités d'investissement de la ville et les contraintes exogènes, notamment cette année les baisses sensibles des dotations d'État et les transferts de compétences conséquents.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et ne donne pas lieu à vote.

Le cabinet Mazars a réalisé un audit sur les finances de la commune. Ses conclusions sur le bilan de la gestion communale et les perspectives pour les années à venir, en tenant compte des contraintes qui pèsent sur les communes, ont été présentées aux élus qui ont ainsi pu débattre sur les grandes orientations à prendre pour la construction du prochain budget communal.

Résultat de l'exécution budgétaire 2014

Le compte administratif 2014 fait apparaître :

- en section d'investissement :

- ♦ des dépenses nettes d'un montant total de 2 805 279,57 €
- ♦ des recettes nettes d'un montant total de 1 792 609,86 €

→ soit un résultat d'exécution de -1 012 669,71 €. Résultat auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser de l'année 2014 (-404 301,23 €) et de reprendre le résultat de l'exercice précédant qui fait apparaître un excédent de 318 270,25 €. De fait, le résultat de l'exercice 2014 en section d'investissement est de -1 098 700,69€. Ce déficit sera couvert par un virement de la section de fonctionnement.

- en section de fonctionnement :

- ♦ des dépenses nettes d'un montant total de 6 575 441,87 €
- ♦ des recettes nettes d'un montant total de 8 115 505,86 €

→ soit un résultat d'exercice de 1 540 063,99 €. Résultat auquel il convient d'ajouter le résultat reporté au 1^{er} janvier 2014 (2 818 340,41 €) et de soustraire le déficit d'investissement à couvrir (1 098 700,69 €). Ainsi, l'excédent disponible au Budget Primitif 2015 s'élève à 3 259 703,71 € (avec opérations d'ordre).

Un contexte difficile pour les collectivités locales

Auparavant, les dotations d'État, très généreuses, créaient une dynamique de dépenses et permettaient de promouvoir le développement des territoires et des offres de services. Les communes pouvaient facilement compter sur les subventions d'autres collectivités, de l'État et même de l'Europe. Par ailleurs, le recours à l'emprunt était largement facilité par des financements bancaires abondants.

Aujourd'hui, cette époque est totalement révolue.

Nous devons faire face à une nouvelle situation : sans créer de nouveaux services et équipements, les dépenses de fonctionnement augmentent mécaniquement, du fait du déroulement de carrière des agents, de l'inflation, de l'augmentation des coûts énergétiques, de la TVA, ... tout comme les particuliers.

Par ailleurs, les dotations d'État diminuent très fortement. D'ici 2017, les collectivités perdront 11 milliards de dotation (soit 25%). Et l'État se désengage de plus en plus en transférant de nouvelles compétences aux collectivités, sans compensation (ex : instruction des dossiers d'urbanisme - soit un coût estimé de 20 000 € pour la ville du Cateau-Cambrésis)

Enfin, l'instabilité des règles (multiplication des réformes) est un frein qui ne permet plus aux collectivités de se projeter sereinement à long terme.

Pourtant, si la dégradation de la situation financière des collectivités est une certitude, leur santé financière reste bonne. Il faut se rappeler que les collectivités locales (communes, intercommunalités, départements, régions) représentent 70% des investissements et seulement 10 % de la dette publique.

Pour faire face à ces défis, les collectivités doivent anticiper, réfléchir à long terme et en même temps adapter les projets, services et équipements, selon le contexte général, selon les nouvelles attentes des usagers.

Le cas de la ville du Cateau-Cambrésis : un situation saine mais de faibles marges de manoeuvre

Dépenses (6,5 M€)	Recettes (8 M€)
Charges à caractère général (1,8)	Produits des services (0,3)
Personnel (3,2)	Fiscalité (4,6) dont produit 3 taxes (TH - TB - TnB) : 2,6 Et versement de la 4 C : 1,8
Autres charges de gestion courante (0,9)	Concours financiers Etat (2,5)
Charges financières (0,3)	Autres subventions / participations (0,2)
Autres charges (0,3)	Autres produits (0,4)

L'étude du compte administratif 2014 fait apparaître :

- ♦ pour la section de fonctionnement, une certaine rigidité dans les dépenses (le premier poste de dépenses concerne les dépenses de personnel (49%), le second les charges à caractère général (coût énergétique, entretien des bâtiments, dotations scolaires,...)

Côté recettes, la marge de manoeuvre est faible : elles se composent essentiellement des dotations d'État (qui diminuent drastiquement) et de la fiscalité (sur laquelle il est de plus en plus difficile de jouer).

- ♦ pour la section d'investissement, les dépenses se décomposent en deux postes : l'équipement (avec un accroissement du patrimoine communal) et le remboursement du capital des emprunts. Côté recettes, la ville compte principalement sur ses fonds propres et fait appel aux subventions. Aucun emprunt n'a été contracté en 2014.

→ Aujourd'hui, la ville du Cateau-Cambrésis se trouve dans une situation satisfaisante.

Prospectives 2015-2020

Plan pluriannuel des investissements

Afin de maîtriser le budget et d'avoir une vue à long terme sur les projets à réaliser, il convient d'établir un plan pluriannuel des investissements. Ce plan définit les opérations à venir, établit des priorités. Il n'est pas figé dans le temps et devra être actualisé chaque année en s'adaptant aux contraintes nouvelles qui pèsent sur les finances de la commune.

Les opérations ont été définies comme suit :

◆ Obligations :

- Mise en sécurité du Palais des Sports
- Accessibilité des bâtiments communaux
- Gare routière

◆ Volontés politiques :

- Construction d'une nouvelle école Langevin et déconstruction de l'ancienne
- Revitalisation du centre ville
- Aménagement d'un lotissement rue Schweitzer (*à noter que le lotissement du quartier du Maroc et celui de la rue de Fesmy/ruelle de Vendelgies relèvent du secteur privé*)
- Réfection de la toiture du Palais des Sports
- Aménagement d'une médiathèque
- Aménagement du Riot de Tupigny
- Aménagement des anciennes voies ferrées
- Création d'un nouveau terrain de tennis (et suppression des cours rue de Vendelgies)
- Opérations diverses d'entretien du patrimoine communal (travaux dans les écoles, rénovation des trottoirs et chaussées dans les quartiers, ...)

◆ Projets sous réserve de subventions :

- Réfection du Beffroi de l'Hôtel de Ville
- Création d'un terrain de football synthétique

Ces projets représentent une dépense brute (hors subvention, participation,...) de 14,5 millions d'euros étalée sur les années 2015 à 2020. Le besoin de financement (dépenses brutes - recettes) s'élève à 10,7 millions d'euros et pourra être financé par l'autofinancement net, par les réserves disponibles et par l'emprunt.

Des contraintes à prendre en compte

Pour mener à bien ces projets, il faut tenir compte des contraintes qui pèsent sur le budget de la ville du Cateau-Cambrésis :

- augmentation des charges à caractère général (coût de l'énergie, inflation...)
- augmentation mécanique des charges de personnel
- stabilité des impôts et taxes. **Le conseil municipal s'est engagé à ne pas augmenter les taux de fiscalité.**

les taux de fiscalité.

- une baisse des dotations de l'État selon la simulation ci-après effectuée par l'Association des Maires de France :

	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des finances publiques au titre de l'année 2014	59 087 €	59 087 €	59 087 €	59 087 €
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles pour la période 2015-2017		145 708 €	145 708 €	145 708 €
			145 708 €	145 708 €
				145 708 €
Perte annuelle totale par rapport à l'année 2013	59 087 €	204795 €	350 502 €	496 210 €

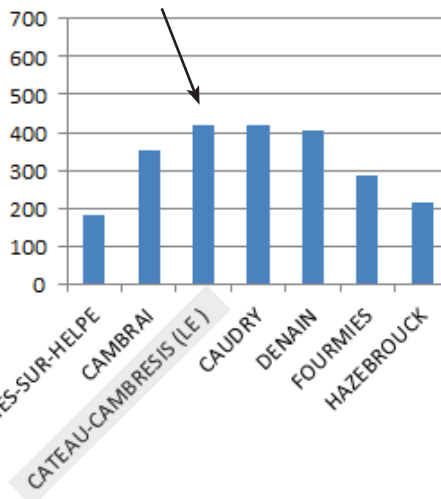
Cette diminution des dotations représente une perte de près de 33% de recettes pour la période allant de 2013 à 2017.

Toutefois, cette baisse pourrait être atténuée mais pas compensée par des dotations de solidarité rurales ou urbaines. Mais ces dotations ne sont que ponctuelles, non pérennes donc, et attribuées sur critère social.

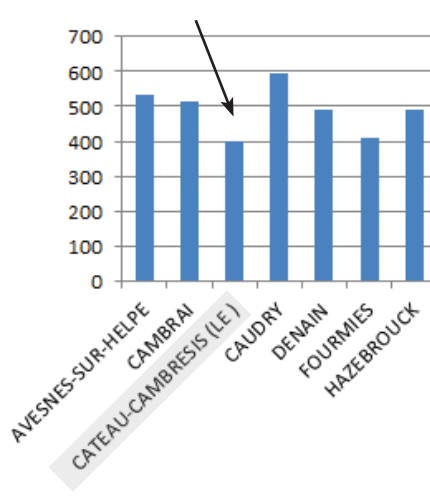
Pour faire face à cette baisse, la commune devra poursuivre les efforts de gestion entrepris depuis plusieurs années. De nouveaux plans d'économie devront également être élaborés avec les élus et nos services de qualité. Le plan pluriannuel des investissements devra être régulièrement actualisé pour que la ville puisse maintenir sa stabilité financière.

Comparaison avec d'autres villes du Nord jouant un rôle de villes-centres

Effort d'investissement (en €/hab)

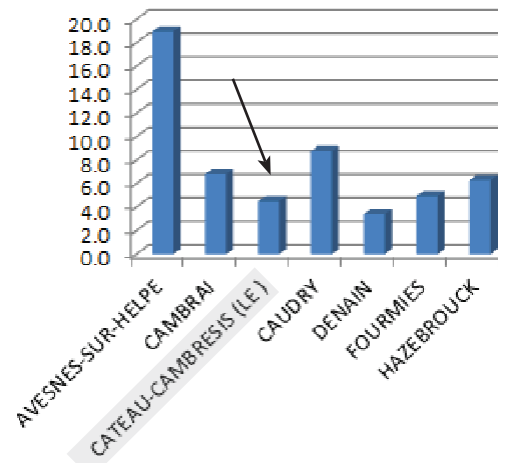


Charges de personnel (en €/hab)



Niveau d'endettement - solvabilité

Dette / Capacité d'Autofinancement : en années d'autofinancement



Débat

Un débat au sein du conseil municipal s'engage sur différentes thématiques :

- le besoin de recours à un consultant extérieur. Il est pratiqué par de nombreuses communes, compte tenu de la politique actuelle de l'État. Cela permet notamment de dégager une vision à plus long terme sur l'avenir, d'avoir un oeil neuf sur la gestion communale sans oublier la vertu pédagogique d'une telle intervention, tant pour les élus que pour la population.

- les projets détaillés dans le Plan pluriannuel des investissements ont fait l'objet, dans leur grande majorité, de délibérations lors de précédents conseils municipaux et résultent de la contractualisation avec le Conseil général.

- la situation difficile de nos concitoyens impose de poursuivre les actions en faveur de la population

- la nécessité d'une vigilance accrue sur l'évolution du budget face aux incertitudes de la politique nationale, aux transferts de charges de l'État et à la réforme territoriale dont nous n'avons aucune visibilité.

En guise de conclusion, M. le Maire souligne que la situation financière de la ville du Cateau-Cambrésis est saine, à l'inverse d'autres communes. Cela permet, malgré les incertitudes, de poursuivre la politique d'investissement, sous réserve bien entendu de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Voilà tout l'enjeu des années à venir.

• • • • •
Les objectifs du prochain budget :

- ne pas augmenter la pression fiscale
- établir des plans d'économie
- maintenir l'investissement
- maîtriser l'endettement et ne pas condamner la jeunesse

« Il faut toujours connaître les limites du possible. Pas pour s'arrêter, mais pour tenter l'impossible dans les meilleures conditions. »

Romain Gary